

15.06.2023

► Communiqué de presse

Nouveau site web pour le numéro d'urgence 112

Correspondant: Steven Vermeulen

T: 02 488 50 18

E-mail: steven.vermeulen@ibz.be

G: 0471 66 85 63

Nouveau site web pour le numéro d'urgence 112

Appellerez-vous le numéro d'urgence 112 si vous vous retrouvez enfermé dehors ? Que faire si vous n'arrivez pas à joindre le numéro d'urgence ? Quelle est le meilleur moyen de demander de l'aide en cas de tempête ? À partir d'aujourd'hui, vous pouvez trouver les réponses à ces questions et à bien d'autres encore sur le site web remanié www.112.be. Avec ce site web modernisé et convivial, le gouvernement veut s'assurer que tout un chacun connaît le numéro d'appel d'urgence 112 et sait comment trouver l'aide la plus rapide dans diverses situations d'urgence.

Lorsque vous êtes en détresse, la panique ou le stress peuvent parfois vous envahir. Il est alors difficile d'avoir les idées claires, alors que c'est justement à ce moment-là qu'il faut agir rapidement et prendre des décisions. Le SPF Intérieur a donc remanié son site web www.112.be, afin que chacun puisse trouver les bonnes informations à tout moment et en quelques clics. Le site vous apprend non seulement quand appeler le 112 et le 101 et quand ne pas le faire, mais vous pouvez aussi trouver les autres numéros d'urgence, comme le 1722, pour l'aide non urgente à la lutte contre l'incendie, et le 1712, pour le signalement de la violence et de l'abus. Sur le site, vous découvrirez également comment télécharger et utiliser l'application 112 sur votre smartphone.

« En cas d'urgence, chaque seconde compte », a déclaré la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden. « Avec l'application 112 et ce nouveau site web, nous voulons nous assurer que les citoyens trouvent rapidement et facilement le bon moyen d'obtenir de l'aide et que les numéros d'urgence 112 et 101 ne sont pas surchargés d'appels pour lesquels ils ne sont pas prévus ».



www.securitecivile.be

Vous ne souhaitez plus recevoir de communiqué de presse sur le thème de la sécurité civile (pompiers, centrale d'urgence, Protection civile) et que nous supprimions vos données ? Envoyez un e-mail à com.scv-pcb@ibz.be en indiquant « désinscription » dans l'objet du message.